



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
☎ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170706-2017-033-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2017

Propriano, le 06 juillet 2017

ARRETE No 2017-33

Concernant le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2017

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu les articles L.2211-1, L.2542-2 à 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

Vu le décret N° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Vu l'arrêté NORIOCA1012736A du 31 mai 2010 pris en application du décret susmentionné.

Vu l'arrêté N° 10288 en date du 8 juillet 2010, reçu en Mairie le 12 juillet 2010, émanant du Président du Conseil Général de la Corse du Sud, portant droit d'occupation temporaire de la digue Est du Port de Commerce de la Commune, afin de pouvoir effectuer les tirs des feux d'artifice à partir de cet ouvrage ;

Vu le récépissé de déclaration du spectacle pyrotechnique de la Préfecture d'Ajaccio N° 2017/07-2A/17 en date du 26 juin 2017.

ARRETE

- **Article 1** : Le tir du feu d'artifice, prévu le **vendredi 14 juillet 2017 vers 23 heures, est autorisé à partir de la digue Est du Port de Commerce.**

En cas de risques très sévères ou exceptionnels signalés par la Préfecture, le CODIS 2A ou le CROSS Corse, ce tir sera reporté ou annulé.

- **Article 2** : La circulation sur le plan d'eau du Port de Commerce à la plage de « Mancinu » est interdite, le **vendredi 14 juillet 2017**, à toute embarcation non immatriculée, de 22 heures 45 à minuit.

- **Article 3** : La mise en œuvre du feu d'artifice (ou spectacle pyrotechnique) est placée sous la responsabilité de la « Société Stell'Artifice SARL » sise : Espace Salotti-Route de l'Aéroport-20290 LUCCIANA, chargé de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur.

La liste des personnes participant aux opérations de montage ou au tir est remise au Maire, qui la transmet après visa au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile en Préfecture.

- **Article 4** : La zone de tir, déterminée par le responsable de la mise en œuvre du spectacle, sera délimitée par un barriérage de sécurité, et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle.

Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques.

Elle comprendra un point d'accueil des secours, matérialisé par une affichette portant la mention « Point d'accueil des secours ».

- **Article 5** : Le tir de tout autre artifice, par des particuliers, notamment des fusées de détresse est interdit.

- **Article 6** : Le Centre d'Interventions de Propriano est chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à terre durant ces festivités, en mer la SNSM PROPRIANO est chargée d'assurer cette même mission.

- **Article 7** : A l'issue du spectacle, la « Société Stell'Artifice SARL » sise : Espace Salotti-Route de l'Aéroport-20290 LUCCIANA, assurera le nettoyage des déchets d'artifices et l'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux, qui seront traités selon les instructions du fournisseur.

- **Article 8** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, publié dans la presse locale, transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Sartène, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, à Monsieur le Chef de Centre d'Interventions de Propriano, au Président de la SNSM de PROPRIANO, au chef de la Station Maritime de PROPRIANO, qui seront chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Fait à Propriano, le 06 juillet 2017

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010
Arrêté du 31 mai 2010 pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

Imprimer le formulaire

ceifa
N° 14098'01

A compléter intégralement et à signer

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.

Préfecture : 2A AJACCIO

Commune de : PROPRIANO

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE

Nom de la société / collectivité territoriale : MAIRIE DE PROPRIANO

Identité de la personne physique représentant le cas échéant la personne morale :

☐ Mlle ☐ Mme ☒ Monsieur

Nom : BARTOLI
Nom de naissance Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)

Prénoms : PAUL-MARIE
Au complet, dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : 07/07/56 à PROPRIANO LERANCE
Jour Mois Année Commune Département Pays

Adresse personnelle :

33 Rue DU GENERAL DE GAULLE
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Complément d'adresse (Etage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)

20110 PROPRIANO
Code postal Commune

Téléphone (facultatif) : 0608454145

Courriel (facultatif) : _____

2. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE

Lieu du tir : Port de Commerce Date du tir : 14/07/2017 Horaire du tir : 23H00

Quantité totale de matière active : 129,63 KG

Type d'artifices utilisés (préciser les catégories) : C3, C4, K3, K4

3. INFORMATIONS RELATIVES AU STOCKAGE MOMENTANÉ AVANT SPECTACLE

Lieu du stockage momentané des artifices : AUCUN STOCKAGE EN MAIRIE

Identité du responsable du stockage :

☐ Mlle ☐ Mme ☒ Monsieur

Nom : _____
Nom de naissance Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ à _____
Jour Mois Année Commune Département Pays

Coordonnées pour être joint en cas d'urgence : _____

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT OU ARTICLES PYROTECHNIQUES DESTINÉS AU THÉÂTRE

☐ Mlle

☐ Mme

☒ Monsieur

Nom : LGOUTTEPIÈRE

Nom de naissance

Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)

Prénoms : LGHISLAIN

Né(e) le : 06/06/79 à ROANNE

Jour Mois Année

Commune

13/11 FRANCE

Département Pays

Certificat de qualification* :

Délivré par : Préfecture de BASTIA le 29/06/2016

Valable jusqu'au : 23/06/2018

Agrément préfectoral* :

Délivré par : le

Valable jusqu'au :

* A renseigner le cas échéant

5. PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DÉCLARATION

- ☐ Le schéma de mise en œuvre du spectacle
- ☐ La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage
- ☐ La liste des produits utilisés (dénomination commerciale, calibre, classement, numéro d'agrément ou numéro de certification CE de type)
- ☐ La présentation des conditions de stockage des produits (en cas de stockage momentané).
- ☐ Copie du certificat de qualification C4 en cours de validité*
- ☐ Copie de l'agrément préfectoral en cours de validité*
- ☐ Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

6. SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Déclaration établie le : 23 JUIN 2017

à : PROPRIANO

Nom et qualité du déclarant : LE MAIRE - PAUL-MARIE BARTOLI



Signature :

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement : 2017 / 07-2A/17

Année

Numéro

Formulaire reçu le : 26/06/2017

Cachet de l'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170706-2017-033-AR



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2017